

**Modalités de sélection au  
CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES « Youth World Sailing 2022 »  
Du 8 au 15 juillet – Den Hague – Pays-Bas (NED)**

## CANDIDATURES

Le Championnat du Monde Jeunes YWS (Youth World Sailing) 2022 concerne les jeunes nés en 2004 et après (moins de 19 ans au 31/12/2022), appelés « U19 » au niveau international. **Les séries retenues sont celles définies par l'avis de course du Championnat du Monde Jeunes YWS 2022.**

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire acte de candidature auprès de la Fédération française de voile (FFVoile) **avant le 15 mars 2022 pour la série 29er et pour le 31 mars pour toutes les autres séries.** Les formulaires de candidature en ligne sont publiés sur le site internet de la FFVoile (rubrique Haut Niveau et sur l'espace licencié).

Pour faire acte de candidature, les candidat(e)s doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, licencié(e)s à la FFVoile et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la voile de compétition. Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par World Sailing (WS) à un seul sportif, sportive ou équipage par série.

## MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

La FFVoile prévoit un dispositif de sélection pour le **Championnat du Monde Jeunes YWS 2022.**

Conformément à une décision du Bureau Exécutif de la FFVoile, le Directeur Technique National (DTN) est la seule personne compétente pour procéder à la désignation des représentants français au Championnat du Monde Jeunes YWS 2022.

En tant que sélectionneur, le DTN pourra s'entourer de tous les experts de son choix (et notamment le Directeur de l'Equipe de France Jeune et les entraîneurs référents U19 de chaque série) pour l'aider dans son travail de sélection.

Afin de faire son choix, le DTN pourra en particulier s'appuyer sur les résultats lors de l'épreuve d'observation définie pour chaque série ci-dessous. Il est parfaitement entendu que cette épreuve constitue une référence mais que la décision du DTN peut reposer sur d'autres critères que le seul résultat à cette épreuve d'observation (notamment en raison du contexte sanitaire et de ses conséquences).

Pour chaque série, le DTN :

- sélectionne un sportif, une sportive ou un équipage
- désigne, s'il le souhaite, une liste de sportif(s), sportive(s), équipage(s) remplaçant(es).

## EPREUVES D'OBSERVATION

L'épreuve d'observation des sportifs, sportives ou équipages pour le Championnat du Monde Jeunes « YWS 2022 » se déroule selon la série lors des épreuves internationales :

- **ILCA 6 - F** : Championnat d'Europe U21, classement scratch U19, du 14 au 21 avril à CV Hourtin (FRA)
- **ILCA 7** : Championnat d'Europe U21, classement scratch U19, du 14 au 21 avril à CV Hourtin (FRA)
- **Nacra 15 mixte** : Championnat d'Europe Open du 25 au 30 avril à YC Carnac (FRA)
- **Kitefoil F et H** : Championnat du Monde Jeune U21 du 16 au 22 mai à Torregrande (ITA)

Et des épreuves nationales suivantes :

- **29er F et H** : Euro Cup du 18 au 20 mars à Hyères (FRA)
- **420 F et H** : Coupe Internationale de Printemps du 25 au 30 avril à YC Grau du Roi (FRA)
- **IQFoil F et H** : Nationale Windsurf du 16 au 19 avril à AMSL Fréjus (FRA)

## VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

La liste des sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s sera publiée sur le site internet de la FFVoile au plus tard le 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e).

Les sélectionné(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif du **Championnat du Monde Jeunes YWS 2022 dont un stage de préparation collectif en amont de l'épreuve finale** (note technique sur le site internet de la FFVoile, rubrique haut niveau).

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'incapacité de se préparer pour le Championnat du Monde, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s selon les critères fixés. Le sélectionneur se réserve également le droit de modifier la composition d'un équipage dans l'hypothèse où la situation présentée ci-dessus ne concerne que l'un des membres de l'équipage.

## LITIGES ET INTERPRETATION

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent document devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.